



Pas de versement total du salaire

Par **faboulutteur**, le **05/03/2008** à **23:46**

Un patron peut-il ne verser qu'une partie de salaire?

Mon fils vient de signer un CDI en date du 7 janvier 2008. Depuis ce jour alors qu'il est embauché avec un salaire mensuel de 1400 euro il n' a touché que 500 euro. Le patron trouve un tas de pretextes. Le problème c'est que nous arrivons en fin du deuxième mois de travail et qu'il n'a même pas touché la totalité du premier salaire. Nous avons un peu peur qu'il soit tombé sur un escroc!

Que peut-on faire ?

Bien sur le patron dit que le reste va venir et que pour les prochains salaires il n' y aura plus de soucis. Mais le doute est permis!